

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 14 MAI 2018



Fête de la musique à Macot chef-lieu avec
Christophe Favre et le groupe message.



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2018

L'an deux mille dix huit

Le 14 mai à 19h00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH maire.

Etaient présents :

M. Jean-Luc BOCH, maire,

MM. FAVRE Anthony, maire de la commune déléguée de Bellentre, RENAUD Daniel, maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime, GONTHIER Pierre, maire de la commune déléguée de Valezan

M. MEREL Patrice, 1er adjoint, Mme GROETZINGER Marie-Suzanne, 2e adjointe, M. BUTHOD GARCON Freddy, 3e adjoint, M. POUSSIN Roger, 5e adjoint, Mme CHARRIÈRE Christiane, 6e adjointe, Mme HOËN Martine, 8e adjointe, M. MONTILLET Gérard, 9e adjoint, Mme BUTHOD Maryse, 10e adjointe,

Mmes ASTIER Fabienne, BÉRARD Patricia, BRUN Séverine, GIROD GEDDA Isabelle, MARCHAND MAILLET Patricia, MICHELAS Corine, MONTMAYEUR Myriam, conseillères municipales

MM. ALLAMAND René, ANXIONNAZ Didier, BOUZON Charles, BROCHE Richard (arrivé à 19h45), DANCRE Francis, LUISET René, OLLINET Alain, OUGIER Pierre, OUGIER Raphaël, OUGIER SIMONIN Joël, PELLICIER Guy, RICHERMOZ Roland, SERVAJEAN Daniel, conseillers municipaux

Excusés :

Mme GENSAC Véronique, 4e adjointe (pouvoir à GONTHIER Pierre), M. HANRARD Bernard, 7e adjoint (pouvoir à PELLICIER Guy)

Mmes FAGGIANELLI Evelyne (pouvoir à OUGIER Pierre), FERRARI Valérie (pouvoir à GROETZINGER Marie-Suzanne), LIZEROUX Marion (pouvoir à BRUN Séverine), conseillères municipales

Absents :

Mmes BERTRAND Chantal, EMPRIN Sylvie, conseillères municipales

MM. ALLAIN Yann, ASTIER Laurent, BLANCHET Jean-Luc, BORNAND Jérémy, CLEYRAT Christian, COLLOMB Pascal, GIROND Emmanuel, KOUMANOV Stefan, MORIN Sébastien, SILVESTRE Marcel, TARDY Lionel, TRESALLET Anthony, USANNAZ Bernard, conseillers municipaux

Formant la majorité des membres en exercice

Mme Fabienne ASTIER est élue secrétaire de séance

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à monsieur Rémy COUNIL, directeur général de l'office du tourisme de La Grande Plagne et madame Anne TELLIER, chargée de communication.

Monsieur Rémy COUNIL et madame Anne TELLIER sont venus présenter au conseil municipal le nouveau dispositif du système Plagne Access, suite à l'arrêt de la carte pass'plagne.

Monsieur Rémy COUNIL explique que ce nouveau système sera lancé cet été sur La Plagne et a pour ambition de se développer par la suite pour la saison hivernale.

Pour l'office du tourisme, le principal enjeu va être de récolter des données relatives à la clientèle afin de la fidéliser.

L'objectif est de simplifier le parcours du client pour accéder aux différentes offres proposées par la station.

En 10 ans d'existence, madame Anne Tellier indique que la carte Pass'Plagne compte 7000 clients actifs et une cinquantaine de prestataires été/hiver.

Malgré ce succès, le concept devenait vieillissant et il est apparu nécessaire de le faire évoluer.

Monsieur Rémy COUNIL explique qu'il a donc été décidé d'évoluer vers un dispositif plus moderne comprenant le «sans contact» et une application. Il insiste sur le fait que la station de La Plagne est précurseur car aucune autre station ne s'est pour le moment lancée dans cette démarche.

Madame Anne TELLIER explique que ce système sera intégré au forfait de ski et permettra aux clients de payer sans contact chez les prestataires-partenaires. Le client devra télécharger l'application qui lui permettra de repérer les partenaires, associer sa carte bancaire au forfait (sécurité renforcée) afin de pouvoir régler les prestations choisies avec son forfait de ski (un seul support pour les

vacances). L'autre atout de cette application pour le client, va être de recevoir des notifications, des offres et les bons plans de la station.

Son séjour terminé, le client pourra soit désactiver, soit supprimer l'application.

Monsieur Rémy COUNIL ajoute que ce système va permettre de s'adresser à l'ensemble des socio-professionnels (restaurateurs, commerçants, prestataires d'activités...) au contraire de la carte Pass'Plagne qui s'adressait surtout à des prestataires d'activités.

Monsieur Roger POUSSIN demande si ce système va générer des frais ou commissions supplémentaires pour les socio-professionnels.

Monsieur Rémy COUNIL répond que les frais de commissionnement sont de 5% (Pour rappel, ceux de la carte Pass'Plagne étaient de 10%).

Les prestataires-partenaires seront équipés d'un TPE qui s'apparente à un smartphone. Ce dernier permettra d'encaisser, de suivre leur chiffre d'affaire et leurs ventes.

L'adhésion est gratuite et réservée aux partenaires OTGP. Madame Anne TELLIER indique que la commission de 5% sur les flux Plagne Access donne droit à la mise à disposition du TPE, d'un kit signalétique Plagne Access, des statistiques de vente de l'activité au niveau de Plagne Acces et à la mise en valeur des activités sur les supports OTGP print et digitaux.

Ce système est complètement ouvert et a un énorme potentiel de développement pour les saisons prochaines.

Monsieur Rémy COUNIL indique qu'il n'y aura plus de transaction via l'office du tourisme comme pour la carte Pass'Plagne. Le paiement va directement du compte client au compte du prestataire.

La stratégie de ce dispositif va permettre à la station de suivre au plus près le parcours du client et d'adapter ses offres au type de clientèle. L'autre ambition est également de fédérer les acteurs autour d'un projet commun et de montrer une image moderne et digitale de la station. Pour cet été, les clients pourront accéder au support via l'office du tourisme, et dès l'hiver prochain, via les caisses de remontées mécaniques.

Monsieur Rémy COUNIL demande si les élus ont des questions.

Madame Corine Michelas demande si cette carte sera nominative, ce que confirme monsieur Rémy COUNIL.

Madame Maryse BUTHOD s'interroge sur le financement des TPE-Smartphones.

Monsieur Rémy COUNIL explique qu'une partie du commissionnement de 5% va financer les TPE, leur mise à disposition et le service après-vente. Madame Martine HOËN souhaite savoir si les 5% seront bien pris sur le chiffre d'affaire du prestataire, et non ajoutés au prix de vente pour le client.

Monsieur Rémy COUNIL précise que le client payera le prix normal de la prestation, et que 5% de ce tarif seront reversés en commissionnement par le partenaire. En revanche, le client va pouvoir avoir accès à des offres promotionnelles proposées par le professionnel via l'application.

Madame Martine HOËN demande si l'office du tourisme connaît déjà le pourcentage de partenaires intéressés. Suite à une consultation auprès des socio-professionnels, une trentaine de socio-professionnels consultés ont fait part de leur intérêt pour participer au dispositif cet été.

Monsieur Roger POUSSIN s'informe sur l'obligation ou non pour les prestataires d'adhérer à l'office du tourisme pour participer à la carte Plagne Access.

Monsieur Rémy COUNIL répond que ce service de l'office du tourisme est bien une prestation offerte à ses adhérents.

Madame Séverine BRUN demande si l'office du tourisme a pris en compte la mise en place du règlement européen général des données personnelles fin mai, et a veillé à protéger toutes les données individuelles récoltées.

Monsieur Rémy COUNIL assure que cette nouvelle loi a bien été prise en compte pour les futures données récoltées.

Monsieur le maire conclut en notant que ce principe déjà existant est adapté à l'époque numérique et espère que ce système sera développé au mieux et à long terme pour la station.

Avant de passer à l'ordre du jour, monsieur le maire remercie monsieur Rémy COUNIL et madame Anne TELLIER pour leur intervention.

Administration générale

1. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ACCUEILS PÉRI ET EXTRA SCOLAIRES DE LA PLAGNE TARENTOISE

Madame Martine HOËN présente le règlement intérieur commun des accueils péri et extra scolaires de La Plagne Tarentaise. Elle précise qu'il n'y aura donc plus qu'un règlement au lieu de 4 regroupant les spécificités de chaque commune.

Le conseil municipal approuve le règlement intérieur commun des accueils péri et extra scolaires de La Plagne Tarentaise. (Votants : 36, pour : 36)

2. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2017-194 PORTANT SUR LA SECTORISATION SCOLAIRE

Sur proposition de la commission scolaire du 20 avril 2018, madame Martine HOËN présente quelques modifications à apporter à la délibération portant sectorisation scolaire : Paragraphe « Les dérogations »

Article 4 modifié :

4 – La Commission de dérogation examine les dossiers de demandes de dérogations et donne un avis sur la demande formulée par les familles. Elle se réunit deux fois par an : en avril et en juin (auparavant uniquement juin)

Article 6 modifié :

6 – Les demandes devront être déposées avant le 15 avril pour être présentées en Commission. (au lieu du 1er juin)

Article 9 modifié :

9 - Dans le cas où, après émission de son avis par la Commission sur une demande de dérogation, des éléments nouveaux pourraient être présentés par une famille, un nouvel examen de sa demande peut être sollicité. A cette fin, la demande est ensuite examinée par la Commission (et non plus par le maire), qui entendra les familles, sauf si la famille révèle des informations personnelles complémentaires ne pouvant être divulguées, le maire émet alors un avis au nom de la Commission.

Madame Martine HOËN précise que les autres articles demeurent inchangés.

Madame Patricia MARCHAND MAILLET demande si toutes les dérogations ont été acceptées, et souhaite connaître leur nombre.

Madame Martine HOËN confirme que 4 dérogations pour Bellentre, 1 pour la Côte d'Aime et 2 pour Macot ont été présentées et validées par la commission scolaire.

Madame Patricia MARCHAND MAILLET souhaite en connaître les raisons. Madame Martine HOËN explique que les parents ont fait ces demandes pour des raisons médicales, d'absence d'assistante maternelle, ou parce que les parents travaillent dans une autre commune.

Madame Patricia MARCHAND MAILLET fait remarquer la présence dans la salle de parents d'élèves qui s'inquiètent pour l'avenir de l'école de Montchavin. Elle demande ce que la commune compte faire pour éviter les fermetures d'écoles et notamment celle de Montchavin puisqu'une classe risque encore de fermer à la rentrée 2018-2019. Elle rappelle que cela entraînera le transfert des classes de moyenne section et grande section à Bonconseil. Elle estime que les parents ne laisseront pas leurs enfants sur la commune déléguée de Bellentre si ces derniers doivent descendre tous les jours pendant 3 ans dans la vallée sans transport scolaire.

Madame Patricia MARCHAND MAILLET ne sait plus quoi répondre aux parents qui l'interrogent sur les actions menées par la commune pour défendre l'école de Montchavin.

Madame Martine HOËN fait remarquer que toutes les écoles de La Plagne Tarentaise ont des menaces de fermeture. A La Côte d'Aime, sur un effectif de 45 enfants pour l'année 2017-2018, 11 enfants partent et seulement 4 font leur rentrée scolaire en 2018.

Elle estime qu'il faut arrêter de mettre en avant la commune déléguée de Bellentre car les autres communes historiques s'inquiètent tout autant du devenir de leurs écoles.

Cependant, si les élus remettent en question l'avis de la commission scolaire, madame Martine Hoën pense que le lieu est mal choisi pour évoquer les éléments communiqués en commission. Toutes les dérogations avaient de bonnes raisons d'être acceptées.

Madame Maryse BUTHOD fait remarquer que l'intervention de madame Patricia MARCHAND MAILLET ne remettait pas en cause, à aucun moment, l'avis de la commission mais qu'elle souhaitait juste savoir si les élus comptaient se battre pour éviter la fermeture de la classe de Montchavin. Monsieur le maire rappelle que les élus avaient demandé la création d'une commission scolaire composée d'élus des 4 communes, exceptés des maires, afin de conserver une neutralité sur le sujet des dérogations.

Madame Martine Hoën ajoute que la commission scolaire se bat contre la fermeture des classes. Madame Martine Hoën a demandé à madame Isabelle GIROD GEDDA de l'accompagner à un rendez vous avec l'inspecteur d'académie à ce sujet. Pour le moment, l'académie n'a pas donné suite à la demande de rendez vous (info depuis- RDV 08 juin à 15h00).

Madame Christiane CHARRIÈRE indique qu'elle avait suggéré également que les petites sections soient scolarisées sur Montchavin au lieu de Bonconseil afin de pouvoir sauver la classe de Montchavin. L'objectif du rendez vous était également de pouvoir évoquer cette solution.

Madame Isabelle GIROD-GEDDA n'est pas d'accord pour rencontrer l'inspecteur d'académie afin de présenter cette proposition. Elle regrette que la commission scolaire ne respecte pas la carte scolaire.

Elle estime que la question des petites sections n'a pas à être abordée en conseil municipal, c'est une décision à prendre en conseil communal à Bellentre.

Madame Isabelle GIROD-GEDDA a l'impression qu'on lui force la main, donc elle se déplacera avec madame Martine Hoën pour rencontrer l'inspecteur d'académie mais elle rappelle qu'elle n'y était pas favorable au départ.

Madame Martine Hoën insiste sur le fait que le but principal de cette rencontre est d'évoquer les éventuelles fermetures de classe sur la commune déléguée de Bellentre et sur la commune déléguée de La Côte d'Aime ainsi que la problématique des effectifs qui fluctuent suivant les années. Elle souhaite mettre en avant tout ce qui a été mis en place dernièrement sur les écoles comme la restauration scolaire, l'amplitude d'ouverture des accueils péri-scolaires augmentée...

Elle estime que cette rencontre avec l'inspecteur d'académie est importante.

Monsieur Anthony FAVRE demande que ce sujet soit évoqué avec beaucoup de prudence car cela a déjà laissé de nombreux ressentiments.

Madame Maryse BUTHOD s'oppose à la délibération car elle n'est pas d'accord avec la modification du point 9.

Le conseil municipal décide d'apporter les modifications à la délibération 2017-194 comme mentionnées ci-dessus. (Votants : 36, pour : 35, contre : 1 Maryse Buthod)

3. CRÉATION D'UNE COMMISSION « SUBVENTIONS ET SUIVI DES RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS »

Lors de la dernière réunion d'attribution des subventions aux associations, monsieur le maire explique qu'il a été proposé la création d'une commission Ad Hoc. Son rôle serait d'une part d'examiner les demandes des associations, qui, chaque année sollicitent la commune aux fins

d'obtenir une subvention pour leur fonctionnement mais également dans le cadre de projets spécifiques.

Et d'autre part, de suivre tout au long de l'année ces associations, voire de les accompagner dans leurs projets, afin de ne pas limiter le rôle des élus à l'octroi d'une subvention annuelle, mais bien d'entretenir les liens entre la collectivité et le tissu associatif local.

Il présente le nom des élus qui se sont portés volontaires pour constituer cette commission :

- Mme Martine Hoën, qui a également proposé M. Daniel RENAUD, pour La Cote d'Aime
 - M Bernard HANRARD, qui a également proposé Mme Véronique GENSAC, pour Valezan
 - Mme Maryse BUTHOD et M Didier ANXIONNAZ pour Bellentre
 - Mmes Christiane CHARRIÈRE et Marion LIZEROUX pour Macot
- Cette répartition permet une représentativité équilibrée pour l'ensemble de la commune.

La constitution de cette commission, ainsi que les membres qui la composent, sont proposés au vote du conseil municipal.

Le conseil municipal décide de créer une commission ad hoc relative aux associations locales et désigne mesdames et messieurs Marion LIZEROUX, présidente, Martine Hoën, Daniel RENAUD, Bernard HANRARD, Véronique GENSAC, Maryse BUTHOD, Didier ANXIONNAZ et Christiane CHARRIÈRE comme membres titulaires. (Votants : 36, pour : 36)

4. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER LA CONVENTION DE PRÊT D'UNE EXPOSITION PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VERSANTS D'AIME

Madame Marie-Suzanne GROETZINGER précise que l'exposition intitulée « portraits d'habitants » est prêtée à titre gracieux par la communauté de communes des Versants d'Aime à la commune déléguée de Macot La Plagne et que les œuvres seront exposées du 1er au 30 septembre 2018 à la bibliothèque de cette commune déléguée. Une convention doit être signée en conséquence, afin de fixer les termes de ce prêt. Madame Marie-Suzanne Groetzinger fait lecture du projet de convention.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention avec la communauté de communes des Versants d'Aime relative au prêt de l'exposition « portraits d'habitants » à la bibliothèque de Macot chef-lieu. (Votants : 36, pour : 36)

Finances

5. TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS (ALSH) DE LA PLAGNE TARENTOISE

Madame Christiane CHARRIÈRE rappelle au conseil municipal qu'un accueil extrascolaire a été mis en place afin d'accueillir les enfants dans les locaux du périscolaire de Plagne Centre, le samedi, dimanche et durant les vacances scolaires en saison. Cet accueil est mis en place également durant la période estivale dans les locaux des accueils périscolaires de Macot et Plagne Centre. Ce service a obtenu l'agrément jeunesse et sports et est ouvert sous réserve des conditions fixées par la réglementation jeunesse et sports. Madame Christiane CHARRIÈRE ajoute que la commune a également obtenu la possibilité d'une aide financière de la CAF de la Savoie, et dans ce cadre, il convient d'appliquer une tarification selon les quotients familiaux des familles inscrivant leurs enfants.

Madame Christiane CHARRIÈRE présente les tarifs, incluant le repas du midi, qui ont été travaillés avec la CAF pour validation au conseil municipal.

Tarifs accueils de loisirs			
Quotient familial	QF1 (0-350)	QF2 (351-500)	QF3 (501-650)
Demi-journée	4,50 euros	5,50 euros	6,50 euros
journée	7,30 euros	9,30 euros	11,30 euros
Semaine de 5 journées	30,00 euros	40,00 euros	50,00 euros

Tarifs accueils de loisirs			
Quotient familial	QF4 (651-800)	QF5 (801-950)	QF6 (951-1100)
Demi-journée	7,50 euros	8,50 euros	9 euros
journée	13,30 euros	15,30 euros	16,30 euros
Semaine de 5 journées	60,00 euros	70,00 euros	75,00 euros

Tarifs accueils de loisirs		
Quotient familial	QF7 (1101-1400)	QF8 (+ 1400)
Demi-journée	9,50 euros	10,50 euros
journée	17,30 euros	19,30 euros
Semaine de 5 journées	82,50 euros	90,00 euros

Le conseil municipal décide que les tarifs ci-dessus seront applicables à partir du 1er juillet 2018 au centre de loisirs de La Plagne Tarentaise. (Votants : 36, pour : 36)

Monsieur Richard BROCHE intègre la séance à 19h45 et le nombre de votants passe donc à 37.

6. APPROBATION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2018

Madame Séverine BRUN explique que la commission d'attribution des subventions aux associations réunie les 16 et 26 avril 2018 a étudié les 65 dossiers de demandes de subventions parvenues en mairie, pour l'ensemble de La Plagne Tarentaise

Le 26 avril 2018, les élus ont reçu les associations suivantes :

- Club de Bob Luge et Skeleton (CBLs)
- La Plagne Eaux Vives (PEV)
- Football Club Haute Tarentaise (FCHT)
- Rugby club Haute Tarentaise (RCHT)
- Mieux vivre à Montorlin
- Association Organisation Manifestation (AOM)

A la suite de ces deux réunions, et notamment des entretiens avec les associations ci-dessus énoncées, il a été décidé d'attribuer les subventions dont la liste et le montant sont détaillés dans la délibération proposée.

Le montant total des aides sollicitées et approuvées s'élève à 340 700,00 €, sachant que les crédits budgétaires ouverts pour La Plagne Tarentaise s'élèvent à

406 500,00 € (pour mémoire, 407 000 € en 2017)

Les associations ci-après, subventionnées à plus de 23 000 € font chacune l'objet d'une convention d'objectifs et de moyens, dont les projets sont joints à la délibération :

- Club de Bobsleigh Luge et Skeleton (CBLs) – 55 000 € ;
- Club des sports de La Plagne (CSP) – 165 000 € ;
- Football Club Haute Tarentaise (FCHT) - 25 000 € ;
- La Plagne Eaux Vives (PEV) – 27 050 € ;

Madame Séverine BRUN ajoute que les associations suivantes devront être reçues par la commission « associations », et présenter aux élus leur bilan 2017 et leur projet 2018, cette présentation étant la condition préalable au versement des subventions réclamées pour 2018 :

- Club des Sports de Montchavin (CSM) – demande de 41 000 € pour 2018
- Association sportive cycliste : (ASC) – demande de 5 000 euros pour 2018.

Monsieur Richard BROCHE s'interroge sur les 4000 euros de subvention exceptionnelle versés au FCHT et demande si les communes d'Aime La Plagne et de Bourg Saint Maurice font de même. Madame Martine HOËN explique que le club a sollicité 25 000 euros depuis deux ans au lieu des 21 000 euros habituels. Afin que ce montant reste exceptionnel, les élus ont souhaité que la somme de 4 000 euros soit isolée afin de maintenir un montant de 21 000 euros l'année prochaine. Monsieur le maire suppose que le FCHT a fait la même demande à la commune d'Aime La Plagne puisque cette somme exceptionnelle permettait de financer un emploi en plus.

Madame Martine HOËN indique que la commune d'Aime a financé uniquement 21 000 euros, d'où la décision de revenir à cette somme l'année prochaine.

Monsieur Richard BROCHE attire l'attention des élus sur la nécessité que les communes se consultent sur les montants à verser. Puis il pose la même question concernant le club de bob luge skeleton, et souhaite savoir si la commune d'Aime participe. Monsieur le maire indique ne pas connaître le montant versé par Aime La Plagne pour 2018. Madame Maryse BUTHOD s'étonne de voir un montant en face du club des sports de La Plagne car il lui avait semblé que les élus souhaitaient connaître le nombre d'adhérents avant de décider du versement de la subvention comme pour le club de Montchavin La Plagne.

Madame Christiane CHARRIÈRE rappelle qu'il avait été décidé de recevoir le club des sports de La Plagne à l'automne après leur assemblée générale car cela faisait trop d'associations à recevoir, et d'attribuer la subvention.

Celle du club de Montchavin La Plagne est en attente car ils n'ont pas pu venir à l'invitation du 26 avril.

Le conseil municipal approuve les subventions aux associations de la commune de La Plagne Tarentaise pour 2018 pour un montant de 340 700 euros et autorise monsieur le maire à signer les conventions avec les associations ayant une subvention d'un montant supérieur à 23 000 euros. (Votants : 37, pour : 37)

7. RÉVISION DES TARIFS DES LOYERS SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Concernant les tarifs des loyers sur la commune déléguée de Belleentre, madame Maryse BUTHOD fait part d'une modification concernant le loyer de l'appartement non meublé situé à la maison communale de Montchavin La Plagne : 650 euros au lieu de 581 euros.

Le conseil municipal approuve la modification du loyer de l'appartement non meublé à la maison communale de Montchavin La Plagne. (Votants : 37, pour : 37)

8. CONVENTION DE REFACTURATION DE LA CARTE PASS PLAGNE POUR LES CINÉMAS DE LA PLAGNE ALTITUDE

Monsieur Anthony FAVRE explique, que durant l'hiver 2017-2018, les entrées des cinémas de la Plagne altitude pouvaient être acquittées au moyen de la carte pass plagne via des terminaux spécifiques mis en place par l'Office du tourisme de la Grande Plagne (OTGP) aux tarifs suivants : - 6.80 € pour les tickets enfant et 7.80 € pour les tickets adulte.

Ces sommes ont été encaissées par l'OTGP et il convient de les refacturer à l'OTGP, ce qui nécessite de conventionner avec cet organisme.

Il en va de même pour les chèques ciné-plagne prévendus par l'OTGP au comité d'entreprise de la Société d'Aménagement de La Plagne au prix de 7€.

Le conseil municipal approuve la convention de refacturation des prestations des cinémas d'altitude à l'OTGP dans les conditions mentionnées dans ladite convention afin de pouvoir leur refacturer le montant des entrées cinéma encaissées par leurs soins par ce mode de paiement. (Votants : 37, pour : 37)

9. TARIFS DES TENNIS SUR LA COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTOISE

Afin de participer aux frais d'abonnement de l'application « balle jaune » ainsi qu'au frais d'entretien courant des tennis de La Plagne Tarentaise, madame Patricia BÉRARD explique qu'il convient de valider les tarifs pour cette saison 2018 :

- Forfait saison adultes (18 ans et +) : 50€
- Forfait saison enfants (-18 ans) : 40€
- Heure de tennis tout public : 6€

Le paiement se fera en ligne depuis l'application « Balle Jaune », pour les réservations à l'heure.

Pour les abonnements annuels, ils devront être pris auprès du Tennis Club de La Plagne Tarentaise qui reversera une participation à la mairie. L'idée est d'inciter les gens à entrer dans le club pour participer aux tournois de tennis et à bénéficier ainsi d'une licence et d'une assurance. Monsieur Anthony FAVRE indique que ces tarifs sont valables pour l'ensemble des courts de tennis de La Plagne Tarentaise et l'application « balle jaune » sera également mise en place pour les tennis situés sur la commune déléguée de Bellentre.

Le conseil municipal approuve les tarifs pour l'accès aux courts de tennis situés sur la commune de la Plagne Tarentaise comme cités ci-dessus. (Votants : 37, pour : 37)

RESSOURCES HUMAINES

10. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER UNE CONVENTION CONCERNANT LA MÉDIATION PRÉALABLE AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE

Monsieur Pierre GONTHIER explique le Centre de Gestion de la Savoie a accepté d'être médiateur auprès des collectivités et établissements publics affiliés et non affiliés, en cas de litige avec leurs agents. Ce mode alternatif de règlement des litiges constitue une solution personnalisée et adaptée au contexte et à la réalité des situations litigieuses. La médiation permet de restaurer le dialogue entre l'agent et son employeur afin de favoriser le rétablissement d'une relation de confiance.

Le règlement du litige s'effectue de manière plus rapide

et apaisée et moins formalisée et coûteuse que la voie contentieuse.

Monsieur Pierre GONTHIER ajoute que le médiateur, dans le cadre de sa mission, est tenu au secret et à la discrétion professionnelle. Il fait preuve d'impartialité et de neutralité.

Enfin, pour les collectivités qui intégreront ce nouveau dispositif, aucun agent ne pourra saisir le juge d'un litige qui relève des matières citées dans la délibération, sans passer préalablement par la médiation mise en place auprès du CDG. Ainsi, si l'agent ne saisit pas le médiateur, le juge administratif refusera d'examiner la requête et transmettra le dossier au médiateur compétent.

Ce nouveau service ne génère aucune dépense supplémentaire puisque le coût de cette prestation est déjà intégré dans la cotisation versée par les collectivités affiliées. Monsieur Pierre GONTHIER demande ainsi d'autoriser monsieur le maire à signer la convention correspondante avec le centre de gestion de la Savoie.

Le conseil municipal approuve la convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire conclue avec le centre de gestion de la Savoie jusqu'au 18 novembre 2020. (Votants 37, pour : 37)

11. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER UNE CONVENTION DE STAGE AVEC LE LYCÉE LOUIS ARMAND

Monsieur Pierre GONTHIER explique qu'un étudiant du lycée Louis Armand de Chambéry en 1ère année BTS

« métiers de l'eau », intégrera le service de l'eau pour un stage d'une durée de 6 semaines, du 21 mai 2018 au 29 juin 2018. Une convention de stage doit être signée en conséquence. Monsieur Pierre GONTHIER indique que la commission ressources humaines a proposé, comme pour les stagiaires école en préparation d'un diplôme d'études supérieures accueillis au sein de la collectivité et ne bénéficiant pas d'une gratification obligatoire, le versement d'une gratification pour ce stage d'un montant de 300 euros nets.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention de stage avec le lycée Louis Armand et accepte la gratification d'un montant de 300 euros nets. (Votants 37, pour : 37)

12. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER UNE CONVENTION POUR LA PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DES JOURNÉES D'ABSENCE POUR FORMATION D'UN AGENT TITULAIRE AYANT MUTÉ D'UNE AUTRE COLLECTIVITÉ

Monsieur Pierre GONTHIER rappelle au conseil municipal qu'un agent de la collectivité de Bourg Saint Maurice à muté au sein de La Plagne Tarentaise le 26/03/2018.

Cet agent a entamé une formation relative à la préparation de l'examen professionnel d'ingénieur lorsqu'il était en poste à Bourg Saint Maurice, et 7 jours de formation maximum sont prévus après sa date de mutation.

La collectivité de La Plagne Tarentaise est dans l'impossibilité de prendre en charge financièrement les journées d'absence pour formation qu'il reste à effectuer, cette formation n'étant pas prévue au plan de formation 2018. Ainsi, la collectivité de Bourg Saint Maurice prendra en charge le montant des journées d'absence afin de permettre à l'agent de terminer sa formation.

Les modalités de prise en charge par la commune de Bourg Saint Maurice sont inscrites dans une convention, objet de la présente délibération.

Monsieur Pierre GONTHIER présente la convention aux élus et leur demande d'autoriser le maire à la signer.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention avec la commune de Bourg Saint Maurice pour la prise en charge financière des journées d'absence pour préparation d'un examen professionnel d'ingénieur d'un agent muté. (Votants 37, pour : 37)

13. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER LES CONVENTIONS DE FORMATION

Monsieur Pierre GONTHIER rappelle que chaque année, un plan de formation est élaboré conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, afin de répondre aux besoins des agents et de la collectivité.

Ces formations sont dispensées prioritairement par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). Certaines formations spécifiques ne sont pas proposées par le CNFPT, en formation inter ou intra-collectivité. De ce fait, les agents effectuent ces formations via d'autres organismes de formation.

Ces formations sont toujours régies par des conventions, signées entre la collectivité et l'organisme de formation.

Monsieur Pierre GONTHIER propose que le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer toutes les conventions de formation des agents, hors formations CNFPT.

Monsieur Pierre GONTHIER précise que chaque formation fait l'objet d'un avis préalable de la commission Ressources humaines et selon les formations, les avis du comité technique et/ou du CHSCT sont également requis. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer les conventions de formation des agents, qui ne sont pas proposées par le centre national de formation de la Fonction Publique Territoriale. (Votants 37, pour : 37)

14. FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL ET INSTITUANT LE PARITARISME AU SEIN DU COMITÉ TECHNIQUE

Monsieur Pierre GONTHIER explique que les collectivités comptant plus de 50 agents permanents, doivent procéder à la mise en place d'un comité technique local. Les élections auront lieu le 6 décembre 2018. A cet effet, le conseil municipal doit déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel au sein de cette instance.

Compte tenu de l'effectif actuel, ce nombre peut varier entre 3 et 5 représentants. La consultation préalable des organisations syndicales étant obligatoire, il a été proposé aux organisations syndicales représentées sur la Savoie, de fixer à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel et par conséquent à 4 le nombre de représentants suppléants.

Enfin dans un souci de dialogue social, monsieur Pierre GONTHIER indique qu'il est proposé de maintenir le paritarisme en fixant à 4 le nombre de représentants titulaires pour les élus et par conséquent à 4 le nombre de représentants suppléants.

Le conseil municipal fixe à l'unanimité le nombre de représentants titulaires du personnel à 4 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) et décide à l'unanimité le maintien du paritarisme numérique en fixant le nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants soit 4 également. (Votants : 37, pour : 37)

15. FIXATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL ET INSTITUANT LE PARITARISME AU SEIN DU COMITÉ TECHNIQUE

Monsieur Pierre GONTHIER informe le conseil municipal qu'il doit fixer par délibération le nombre des représentants titulaires du personnel et celui des représentants de la collectivité au CHSCT. Compte tenu de l'effectif, ce nombre peut varier entre 3 et 5 représentants.

Pour rappel, le CHSCT contribue à la protection de la santé physique et mentale des agents dans leur travail et à l'amélioration des conditions de travail.

Monsieur Pierre GONTHIER propose de fixer à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel et par conséquent à 4 le nombre de représentants suppléants.

Enfin dans un souci de dialogue social, monsieur Pierre Gonthier indique qu'il est proposé de maintenir le paritarisme en fixant à 4 le nombre représentants titulaires pour les élus et par conséquent à 4 le nombre de représentants suppléants.

Le conseil municipal fixe à l'unanimité le nombre de représentants titulaires du personnel à 4 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants) et décide à l'unanimité le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants soit à 4 également. (Votants : 37, pour : 37)

16. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF À TEMPS COMPLET EN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE

Monsieur Pierre GONTHIER rappelle le dispositif de dépenalisation des amendes de police et la nouvelle organisation du service de la police municipale. A ce titre, il propose de renouveler le poste d'adjoint administratif à temps plein du service de police municipale.

Monsieur Pierre GONTHIER indique qu'au vu de la réglementation, un poste d'adjoint administratif à temps complet 35/35ème, est ouvert du 10 juillet 2018 au 9 juillet 2019.

Monsieur Richard BROCHE demande si le service police municipale effectue ses missions sur l'ensemble du territoire, auquel cas, ce poste renouvelé va devoir être pérennisé.

Monsieur le maire rappelle qu'en début de mandat, deux postes avaient été supprimés pour la saison estivale, et les effectifs n'ont pas évolué depuis 4 ans malgré l'élargissement du périmètre d'action. Monsieur le maire souhaite informer le conseil municipal de dérapages verbaux lors de la publication sur facebook d'une vidéo présentant les missions de la police municipale. Il déplore les incidents et rappelle que si la liberté d'expression est un droit fondamental consacré par l'article 11 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, elle n'est en revanche pas un droit absolu, et le droit au respect et à la dignité pour les personnes et les institutions est un droit tout aussi fondamental. Il informe le conseil municipal qu'une action en justice a été engagée envers les auteurs des propos proférés à l'encontre de la collectivité, des agents et des élus.

Le conseil municipal décide la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet 35/35ème, du 10 juillet 2018 au 9 juillet 2019. (Votants : 37, pour : 37)

17. AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES EN REMPLACEMENT D'AGENTS ABSENTS

Lorsque des agents sont momentanément absents (accident de travail, maladie,...), monsieur Pierre GONTHIER précise qu'il peut parfois être nécessaire de recruter rapidement des agents remplaçants, selon les besoins de service.

Une délibération de principe est nécessaire afin de pouvoir recruter des agents non titulaires remplaçants.

Il propose ainsi au conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à recruter en tant que de besoin des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3 – 1er alinéa de la loi du 26.01.1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à recruter en tant que de besoin des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3 – 1er alinéa de la loi du 26.01.1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles. (Votants 37, pour : 37)

18. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF EN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE POUR SURCROÎT D'ACTIVITÉ – 25H

La collectivité lors de certaines périodes, comme par exemple la préparation de la rentrée des classes, la préparation d'élections,... a besoin d'un renfort au service accueil et d'une manière générale aux services administratifs.

A ce titre, monsieur Pierre GONTHIER propose, après validation de la commission ressources humaines, le recrutement d'un agent non titulaire de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité.

Le conseil municipal décide la création d'1 poste d'adjoint administratif à temps non complet dans la limite de 25h par semaine, du 1er juin 2018 au 31 mai 2019. (Votants 37, pour : 37)

19. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE EN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE POUR SURCROÎT D'ACTIVITÉ – 35H

Monsieur Pierre GONTHIER rappelle que la commune de La Plagne Tarentaise souhaite développer l'activité touristique patrimoniale sur son territoire. Le projet en cours de développement concourt à plusieurs enjeux, notamment promouvoir le territoire et les richesses patrimoniales locales. Ainsi, le centre du dispositif serait la maison du patrimoine dans le nouveau bâtiment de la Place Perrière à Plagne Centre qui accueillerait les touristes et les orienterait vers différents parcours.

Pour ce projet, monsieur Pierre GONTHIER propose le recrutement d'un agent non titulaire de droit public pour faire face aux besoins liés à cet accroissement temporaire d'activité.

Ce poste sera pourvu en interne par un agent (en poste 15h) qui complètera son activité (20 h en plus).

Messieurs Richard BROCHE et Joël OUGIER SIMONIN demandent pourquoi ce poste n'a pas été proposé à l'agent en charge du patrimoine à l'office du tourisme. Monsieur le maire précise que ce poste est uniquement un complément d'activité pour l'agent déjà en poste à 15h hebdomadaires.

Le conseil municipal décide de la création de 1 poste

d'adjoint du patrimoine à temps complet 35/35ème du 18 juillet 2018 au 17 juillet 2019 inclus. (Votants 37, pour : 37)

20. TRANSFORMATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE POUR MISE À JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Afin de mettre à jour le tableau des emplois de la commune nouvelle, monsieur Pierre GONTHIER propose de réajuster les postes cités ci-dessous au bon grade :

- Transformation de deux postes d'adjoints techniques principaux de 2ème classe à temps complet en deux postes d'adjoints techniques à temps complet.

Madame Séverine BRUN rappelle qu'il est important que la commission Ressources Humaines fasse part des transformations de poste afin de réajuster le budget. Monsieur Pierre GONTHIER précise que ces postes ne sont pas pourvus à ce jour et qu'un point financier est programmé fin juin.

Le conseil municipal décide la transformation des postes comme ci-dessus énoncé. (Votants : 37, pour : 37)

Marchés publics Travaux

21. AUTORISATION AU MAIRE DÉLÉGUÉ DE LA CÔTE D'AIME DE SIGNER LA CONVENTION DE GESTION DU REFUGE DE LA BALME

Monsieur Daniel RENAUD informe le conseil que la procédure engagée pour désigner un délégataire pour la gestion du refuge de la Balme est arrivée à son terme. 3 candidats ont répondu à l'appel à candidatures. Après analyse des dossiers par la commission d'appel d'offres, monsieur Daniel Renaud indique que le délégataire désigné est la SARL Refuge Balme Tarentaise représentée par Madame Violaine Duc.

Le conseil municipal approuve le fait de confier la gestion et l'exploitation du refuge à la SARL Refuge Balme Tarentaise représentée par Madame Violaine Duc. (Votants: 37, pour : 37)

22. ENGAGEMENT À RÉALISER LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DU MOULIN SUIVANT LA CHARTE QUALITÉ

Monsieur Daniel RENAUD rappelle la demande de subvention en cours auprès de l'Agence de l'Eau pour la réalisation des travaux d'assainissement du Moulin.

Dans le cadre de cette demande il est nécessaire que la commune s'engage à réaliser les travaux suivant la charte de qualité et notamment à :

- réaliser les études préalables complètes et à les prendre en compte ;
- examiner et proposer toutes les techniques existantes ;
- choisir tous les intervenants selon le principe de l'offre économiquement la plus avantageuse ;
- organiser une période de préparation préalable au démarrage du chantier ;
- Exécuter chacune des prestations selon une démarche qualité ;
- contrôler et valider la qualité des ouvrages réalisés ;
- contribuer à une meilleure gestion patrimoniale, et notamment entretenir les ouvrages pour garantir leur pérennité ;

- intégrer, dès la conception du projet tout au long de sa réalisation, et pour son exploitation future, les dispositions de prévention des risques dans le cadre des Principes Généraux de Prévention.

Monsieur Daniel Renaud indique que ces travaux vont se réaliser sur deux années.

Le conseil municipal décide de réaliser les travaux d'assainissement du Moulin conformément à la charte qualité. (Votants : 37, pour : 37)

23. ENGAGEMENT À COMPENSER LES SURFACES RELEVANT DU RÉGIME FORESTIER QUI DOIVENT EN ÊTRE DISTRAITES POUR LA RÉALISATION D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT À PLAGNE 1800

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'avis favorable de l'Office National des Forêts concernant la demande de distraction de la commune objet de la délibération n° 2018-022 en date du 08 janvier 2018, à savoir une partie de la parcelle 988 de la Section N dans la commune déléguée de Macot-la-Plagne pour une surface de 2,1894 ha, est conditionné à la proposition, par la commune, d'une compensation adéquate à la distraction.

Il est demandé à la commune une surface apportée en compensation égale en valeur et en surface, une compensation équilibrée en matière d'enjeux et surtout une surface recevable (acquisition foncière par la commune participant à un accroissement réel et récent de son patrimoine boisé).

Monsieur le maire propose ainsi que la commune s'engage, dans un délai de trois années au plus, à acquérir pour le projet de la déviation du chef-lieu une surface équivalente en parcelles boisées et à y solliciter l'application du régime forestier.

Le projet est actuellement en phase d'étude et ne permet pas à ce jour de déterminer les numéros de parcelles de la section OB qui seront intégrées dans cette demande.

Monsieur Patrice Merel informe le conseil que l'office national des forêts réalise actuellement un inventaire des propriétés forestières des communes. L'office national des forêts sollicitera les communes afin de récupérer certaines parcelles.

Suite à l'interrogation de madame Corine MICHELAS concernant la mention faite de la déviation du chef lieu dans la délibération, monsieur Patrice MEREL explique que ces parcelles ont été choisies car ces terrains possèdent une valeur et présentent des enjeux forestiers équivalents ou supérieurs aux terrains nécessaires pour le projet du parking de Plagne 1800. .

Monsieur Richard BROCHE craint que cet engagement entraîne l'obligation à terme pour la collectivité d'acquérir ces parcelles même si le projet de la déviation ne se réalise pas. Il indique, que pour cette raison, il s'opposera à cette délibération.

Monsieur Patrice MEREL précise que suite à l'inventaire réalisé, l'Office National des Forêts souhaitera peut-être d'autres parcelles plus intéressantes en compensation. Pour le moment, l'Office National des Forêts a simplement besoin d'un engagement de la collectivité pour autoriser le défrichement.

Le conseil municipal approuve l'engagement de la commune à compenser la distraction des surfaces défrichées pour les besoins du parking des Mines à Plagne 1800. (Votants : 37, pour : 36, contre : 1 Richard BROCHE)

24. AUTORISATION DU MAIRE À EXONÉRER LES PÉNALITÉS DE RETARD DE L'ENTREPRISE SOGEC

Monsieur Gérard MONTILLET explique qu'en mars 2016, l'entreprise Sogec titulaire du lot électricité du marché de mises aux normes du cinéma de Plagne Centre a tardé à réaliser des travaux qui lui avaient été demandés à plusieurs reprises par la maîtrise d'œuvre et le maître d'ouvrage.

Face à cette situation, le maître d'ouvrage a demandé à la maîtrise d'œuvre de passer au stade de menacer financièrement, seul outil assurant des résultats efficaces et rapides. Une mise en demeure a donc été envoyée à l'entreprise pour réalisation des travaux en attente depuis 3 semaines.

A réception de cette mise en demeure, l'entreprise s'est exécutée en augmentant le personnel et en finissant les travaux demandés dans les délais contractuels affichés au marché. Cette pénalité de 1400 € a été inscrite sur la situation N°5 puis retirée après réalisation des travaux par l'entreprise.

Monsieur Gérard MONTILLET indique que la trésorerie a reçu une copie de la situation et demande à la collectivité de rectifier par délibération cet écrit comptable.

Il propose ainsi au conseil municipal de régulariser administrativement cette situation, sans aucune conséquence pour l'entreprise, pour permettre à la trésorerie de lui payer son solde.

Le conseil municipal approuve l'exonération des pénalités prévues au marché qui devaient s'appliquer à l'entreprise SOGEC. (Votants : 37, pour : 37)

25. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER LE BAIL COMMERCIAL DU BAR DE PLAGNE CENTRE

Monsieur Patrice MEREL rappelle qu'un appel à candidatures a été lancé début janvier 2018 ayant pour objet de désigner un exploitant pour le bar situé dans le nouveau bâtiment d'accueil et de loisirs réalisé dans le cadre de la requalification de l'entrée de la station de Plagne Centre par la commune de La Plagne Tarentaise. L'objet de l'appel à candidatureS est d'assurer la gestion et l'exploitation d'une activité de débit de boissons et de petite restauration.

Le local à destination du bar et dont la commune est propriétaire présente une surface commerciale de 87,5m2.

Les réponses à l'appel à candidatures ont été reçues le 28 Février 2018 et ont fait l'objet d'une phase de négociation avec audition des candidats par le Copil Commerce constitué pour l'occasion. A l'issue des auditions du 13 Mars 2018, une analyse a été menée conformément aux critères qui avaient été annoncés dans les dispositions du règlement de consultation. Sa synthèse, approuvée par le Copil Commerce constitué pour l'occasion le 19/04/2018, est jointe à la présente délibération. Le Copil Commerce a retenu le candidat DELETTRE Perrine & LAISSUS Karen en vue de la signature du bail commercial afférent.

Monsieur Patrice MEREL propose au conseil municipal d'autoriser la signature du bail commercial dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Conclusion d'un bail commercial conformément aux dispositions du Code de Commerce articles L 145-1 à L 145-60 et R 145-1 à D 145-34.
- Conclusion du contrat de bail pour une durée de 9 ans et pour un loyer annuel de :
 - Pour les 6 premières années un loyer de 5% du CA et un loyer minimum annuel de 9000€HT.
 - Pour les 3 dernières années un loyer de 10% du CA et un loyer minimum annuel de 9000€HT.

- Le candidat supportera l'ensemble des charges afférentes à son local (eau, électricité, assainissement, taxes, impôts, redevance...).
- Le candidat s'engage à adhérer à l'office de tourisme de La Grande Plagne (pack partenaire premium ou équivalent).
- Les engagements en termes d'horaires et de période devront être stipulés dans le bail et feront l'objet de pénalités en cas de non-respect ;
- Les engagements en termes d'animations devront être stipulés dans le bail et feront l'objet de pénalités en cas de non-respect ;
- Le nom du bar n'étant pas connu, il devra faire l'objet d'une validation par le Comité de pilotage.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer ledit bail commercial pour l'exploitation du bar situé dans le nouveau bâtiment de la Place Perrière avec Mmes DELLETRE Perrine et LAISSUS Karen. (Votants : 37, pour : 37)

Urbanisme

26. AVENANT À LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Suite au désengagement de l'Etat, l'APTV a créé depuis 2014 un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme afin d'accompagner les communes dans la gestion de ces démarches.

Monsieur Patrice MEREL explique qu'il est proposé une évolution tarifaire des actes délivrés de façon à faire porter davantage l'effort financier sur les dossiers les plus complexes à instruire (temps d'instruction plus long) tels que les permis de construire de plus de 1000 M² de surface de plancher et les permis d'aménager, remontées mécaniques.

Monsieur Patrice MEREL présente le coût unitaire prévisionnel proposé :

- Permis de construire pour maison individuelle (PCMI) : 220 €
- Permis modificatif pour maison individuelle (PCMIM) : 110 €
- Permis de construire (PC) : 440 €
- Permis de construire modificatif (PCM) : 220 €
- Permis de construire supérieurs à 1000 m² de Surface de Plancher et Etablissement Recevant du Public : 1000 €
- Permis de démolir : 220 €
- Permis d'aménager, DAET : 800 €
- Déclarations préalables (DP) : 110 €
- Certificats d'urbanisme opérationnels (CUB) : 110 €

Pour cela, il convient d'autoriser le maire à signer un avenant à la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Monsieur Patrice MEREL indique que la commune n'utilise pas toutes ces prestations et qu'il n'y a aucune obligation à les utiliser.

Le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant à la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations d'urbanisme. (Votants : 37, pour : 37)

27. ACQUISITION DE L'EMPRISE NÉCESSAIRE AU PROJET D'EXTENSION DE LA RETENUE COLLINAIRE DE MONTCHAVIN LA PLAGNE SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Dans le cadre de la modernisation du domaine skiable de la Plagne Tarentaise et afin de garantir le niveau de la station face aux concurrents, monsieur Roland Richermoz explique que la commune et le Syndicat Intercommunal de La Grande Plagne (SIGP) envisagent d'agrandir la retenue collinaire de Montchavin La Plagne située sur la commune déléguée de Belleentre.

La Commune de La Plagne Tarentaise souhaite ainsi acquérir les parcelles suivantes situées au lieu-dit Le Platet, Les Coches :

- Section I n° 617 d'une surface de 560 m² appartenant aux consorts Favre,
- Section I n° 619 d'une surface de 815 m² appartenant à M. Albert Rochet-Capellan
- Section I n° 622 d'une surface de 1075 m² appartenant aux consorts Tresallet

Monsieur Roland Richermoz indique que les propriétaires ont accepté de céder leurs parcelles au prix de 0.50 €/m², toutes indemnités comprises, correspondant à des prix de transactions réalisées sur la commune pour des terrains similaires.

Le conseil municipal approuve l'acquisition par la Commune, au prix de 0.50€ / m², toutes indemnités comprises, des parcelles cadastrées I n° 617, 619 et 622 situées au lieu-dit Le Platet, Les Coches afin d'agrandir la retenue collinaire de Montchavin La Plagne et le réseau d'enneigement de culture. (Votants : 37, pour : 37)

Questions diverses

INFORMATION DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE : SIGNATURE DES MARCHÉS (LISTE DES MAPA)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation de pouvoirs qui a été accordée au maire lors de la séance du 07 janvier 2016, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2122-22 et L. 2122-23), monsieur le maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la dernière réunion du conseil municipal.

INFORMATION DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE : LISTE DES SUBVENTIONS

Monsieur le maire présente la liste des subventions reçues par la collectivité et fait un point sur les dossiers de demandes en cours.

BILAN HIVER 2017-2018 CINÉMA MONTCHAVIN LA PLAGNE

Monsieur Anthony FAVRE présente aux conseillers un bilan de l'hiver 2017-2018 du cinéma de Montchavin La Plagne sous forme de vidéo, réalisé par le projectionniste Gaël Asselino.

Le bilan du cinéma de Plagne Centre sera proposé lors d'un prochain conseil municipal.

Monsieur Anthony FAVRE complète le visionnage de la vidéo en indiquant que le nombre d'entrées est de 4507 pour Montchavin La Plagne, et 8224 pour La Plagne.

Le ratio entrées/lits de La Plagne est plus bas que celui de Montchavin. Il est donc encore possible d'optimiser le cinéma de La Plagne sachant qu'il a une capacité de 280 - 300 places.

Monsieur Anthony FAVRE explique que les séances de 21h, trop tardives, ont plus de mal à attirer les spectateurs. La clientèle familiale préfère privilégier le ski et se lever le matin.

Suite à l'interrogation de madame Martine HOËN sur les encarts publicitaires, monsieur Anthony FAVRE répond que seuls les partenaires «office du tourisme» ont la possibilité d'avoir des encarts gratuits. L'idée est de conserver cet espace pour les partenaires de l'office du tourisme, et de créer une régie publicitaire en parallèle. Afin de ne pas avoir à gérer cette régie en interne, il est proposé dans un premier temps de s'orienter vers une régie nationale.

Cela pourrait être un apport financier intéressant.

Monsieur Anthony FAVRE fait ensuite remarquer la problématique de la gestion des deux salles à La Plagne. Les films n'étaient pas toujours envoyés dans la bonne salle de diffusion. Le programme pouvait être contrarié à la dernière minute et entraînant ainsi des annulations.

POSITIONNEMENT OUVERTURE CINÉMA DE PLAGNE BELLECÔTE

Monsieur Anthony FAVRE demande que les élus de la commune déléguée de Macot La Plagne se positionnent sur l'ouverture du cinéma de Plagne Bellecôte pour l'été 2018 et l'hiver 2018-2019. Il précise que la salle devra être mise aux normes à partir du 1er janvier 2019 et que des travaux importants devront être entrepris. Enfin, il rappelle que la société d'aménagement de la Plagne, propriétaire, a fait part de son souhait de récupérer cette salle pour en changer la destination après l'hiver 2018-2019. Compte tenu de la décision de la SAP et des travaux de mise aux normes importants, les élus de la commune déléguée de Macot La Plagne décident à l'unanimité que l'été 2018 sera la dernière saison d'ouverture du cinéma de Plagne Bellecôte.

LISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
Mapa 17/21	Travaux de réfection et d'aménagement de voirie	EIFFAGE ROUTE	MBC	MBC
Mapa 18/03	Mise en séparatif réseau du Moulin			
	Lo1 Génie Civil	ETRAL	212 557,00 €	255 068,40 €
	Lot 2 Enrobé	EIFFAGE ROUTE	49 224,50 €	59 069,40 €
MAPA18/05	Mise aux normes Ecole de Plagne Centre			
	Lot 1 Démolition Déconstruction	EBTP TARENTOISE	15 217,27 €	18 260,72 €
	Lot 2 Gros oeuvre Maçonnerie RsO	EBTP TARENTOISE	43 728,78 €	52 474,54 €
	Lot 3 Menuiseries intérieures et extérieures bois	MENUISERIE SAVOISIENNE	38 742,52€	46 491,02 €
	Lot 4 Cloison peinture plafond	SAS DUCHOSAL	46 197,02 €	55 436,42 €
	Lot 5 Carrelage Faïence	ETC CARRELAGE	17 758,86 €	21 310,63 €
	Lot 6 Sols collés	WILLIAM LOISEL	29 170,28 €	35 004,34 €
	Lot 7 Serrurerie	BELLET INDUSTRIE	14 381,40 €	17 257,68 €
	Lot 8 Electricité	SOGEC	15 558,87 €	18 670,64 €
lot 9 Sanitaire Plomberie VMC chauffage	PICCHIOTINO	24 707,87 €	29 649,44 €	

L

ISTE DES SUBVENTIONS REÇUES

Numéro	Objet	Organisme	Décision	Montant TTC
2017-01-1	Epicerie chef lieu Bellentre	ETAT DETR	En attente	
2017-01-2	Epicerie chef lieu Bellentre	FISAC	En attente	
2017-01-3	Epicerie chef lieu Bellentre	RÉGION BOURG CENTRE	En attente	
2017-02-1	Mise en accessibilité ERP communaux	DETR	Accordée	35 000,00 €
2017-02-2	Mise en accessibilité ERP communaux	RÉGION	En attente	
2017-03-1	Cantine Côte d'Aime	ETAT DETR	Accordée	50 750,00 €
2017-03-2	Cantine Côte d'Aime	RÉGION BOURG CENTRE	En attente	
2017-04-1	Création d'aires de jeux	RÉGION BOURG CENTRE	Accordée	30 000,00 €
2017-04-2	Création d'aires de jeux	DÉPARTEMENT	Accordée	10 500,00
2017-05	Achat saleuse la Côte d'Aime	DÉPARTEMENT	Accordée	3 007,00 €
2017-06-1	Création de 2 parkings à la Côte d'Aime	RÉGION BOURG CENTRE	Accordée	4 410,00 €
2017-06-2	Création de 2 parkings à la Côte d'Aime	DÉPARTEMENT	En attente	
2017-07	Schéma Directeur Eau Potable Macot	AGENCE DE L'EAU	Accordée	10 000,00 €
2017-08	Installation de 3 traitements UV sur eau potable	AGENCE DE L'EAU	Accordée	2 700,00 €
2017-10	Travaux sylvicole Bellentre parcelle 23	Région	Accordée	2 618,00 €
2017-11	Travaux sylvicole Macot parcelle 4,7,9	Région	Accordée	6 937,00 €
2017-12	Réfection des voiries	Région	Accordée	10 500,00 €
TOTAL				166 422,00 €

DIAGNOSTIC DES LOGEMENTS SAISONNIERS

Les communes d'Aime-La-Plagne, de Champagny-en-Vanoise et de La Plagne Tarentaise ont décidé de confier au Syndicat intercommunal de la Grande Plagne la conduite d'un diagnostic des besoins en logements des travailleurs saisonniers, portant sur l'ensemble du territoire des communes membres du Syndicat.

Ce diagnostic servira de base à la détermination des orientations stratégiques que les communes seront amenées à prendre dans le cadre de cette thématique, ainsi qu'à l'élaboration des conventions devant être conclues entre les communes et l'Etat.

Le cabinet SOLIHA, qui a été retenu par le SIGP pour réaliser le diagnostic, va en particulier travailler en enquêtant sur le terrain auprès des socio-professionnels des stations et de la vallée, ainsi que des saisonniers.

Considérant l'importance de l'enjeu que constitue le logement des saisonniers pour La Plagne, nous vous invitons tous à participer activement à ces enquêtes. Un lien internet consacré à cet effet sera communiqué prochainement.

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL VALEZAN

CONSEIL COMMUNAL MERCREDI 23 MAI 2018

Présents : M. Pierre GONTHIER, maire délégué,
Mme Véronique GENSAC, adjointe,
MM. Guy PELLICIER, Bernard HANRARD, adjoints
Mme Chantal BERTRAND, MM. Charles BOUZON, Bernard
Usannaz, Christian CLEYRAT, Sébastien MORIN, conseillers
municipaux,

URBANISME :

Déclaration préalable : M. Alain BUTHOD GRAND :
changement d'une porte de grange. Avis favorable.
Certificat d'urbanisme opérationnel : M. SHEP Jonathan
Woor souhaite acquérir la maison de M. Pierre DEPONT –
parcelle D81. Il voudrait savoir si, au préalable, il pourra
rehausser le toit et créer un balcon.
Monsieur Pierre GONTHIER précise que les réserves sui-
vantes, inscrites au dossier, devront être respectées :
- Vitres posées à l'intérieur de la charpente
- Couleur des bois à l'identique
- Pas de débord de balcon sur la chaussée.

1. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'AUBERGE DE VALEZAN

Monsieur Pierre GONTHIER annonce que la commission de
la Délégation de Service Public (DSP) a reçu la candidate
et a étudié son dossier mais n'a pas encore statué. Il
fait un tour de table pour avoir l'avis de chaque élu. Il
rappelle que 14 dossiers ont été retirés et que seulement
un seul a été reçu et était complet. Après discussion la
majorité des élus a décidé de proposer la candidate.

2. FORMATION DÉFIBRILLATEUR

La commune de Valezan dispose d'un défibrillateur car-
diac (DAE) à l'auberge. Certains élus aimeraient savoir
comment utiliser l'appareil. Monsieur Bernard HANRARD
propose de demander à l'agent chargé d'assurer la sé-
curité au sein de la commune de La Plagne Tarentaise
de nous faire une formation lors d'un prochain conseil
communal.

COMMISSIONS

3. TRAVAUX

Cimetière: Monsieur Guy PELLICIER relate la réunion re-
lative aux tarifs des concessions des cimetières de La
Plagne Tarentaise ; cette réunion avait pour but d'har-
moniser les tarifs des quatre communes déléguées.
Il énumère le prix, ainsi que la durée, pour chacune
d'elles (tableau ci-dessous). D'autre part, la commune
déléguee de Bellentre réalise actuellement des travaux
de constructions funéraires dans son cimetière. Nous
aurons ainsi une approche des coûts afin de réfléchir à
ce qui pourrait être appliqué comme tarif de concession.
(voir tableau ci-dessous)

Route de la montagne : Monsieur Guy PELLICIER an-
nonce que, suite aux débordements du ruisseau "Aux Ra-
vines", des travaux seront réalisés et notamment la pose,
début juin, de deux buses de 6 mètres de long et de
diamètre 800, dans chaque ruisseau, avec des avaloirs
et des grilles à l'extrémité de chaque tuyau.

La route sera fermée quelques jours et une déviation
sera mise en place par la route des Fours .

Parking du "Sézalet" : L'entreprise EIFFAGE réalisera
les travaux d'enrobé du parking début septembre.

Bassin : La commune de La Plagne Tarentaise a décidé
de rénover un bassin (colonne plus branchement) par
commune déléguée, chaque année. Pour Valezan, cela
concerne celui situé sur la RD 86.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur BERTHIER ne souhaite pas donner suite à sa de-
mande de location de l'appartement T4 au-dessus de la
mairie ; il sera disponible mi-juin. Deux autres demandes
sont en attente sous réserve de visites. Les élus statue-
ront lors du prochain conseil communal.

Madame JOVET Stéphanie a donné son préavis pour l'ap-
partement T2 situé au-dessus de l'école et libérera les
lieux le 18 août 2018. Une demande de location pour
cet appartement nous a été adressée, le 20 mai 2018,
par Monsieur JOVET Quentin. Le conseil émet un avis fa-
vorable.

	Tarifs concessions cimetières La Plagne Tarentaise				
	Ancien cimetière Macot la Plagne	Nouveau cime- tière Macot La Plagne	Cimetière Bellentre	Cimetière Valezan	Cimetière La Côte d'Aime
CONCESSION EN TERRE	31 €	31 €	76 €	90 €	230 €
DURÉE	50 ans	50 ans	30 ans	30 ans	30 ans
CONCESSION EN TERRE			122 €		
DURÉE			50 ans		
CONCESSION AU COLOMBARIUM		610 €	305 €	305 €	230 €
DURÉE		50 ans	30 ans	30 ans	30ans
CONCESSION EN TERRE AVEC FUNÉ- RANIUM		2 439 €		180 €	
DURÉE		50 ans		30 ans	

COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL BELLENTRE

CONSEIL COMMUNAL LUNDI 16 AVRIL 2018

Présents : M. Anthony FAVRE, maire
Mmes Marie Suzanne GROETZINGER, Maryse BUTHOD, MM. Roger POUSSIN, Roland RICHERMOZ, adjoints
Mmes Isabelle GIROD GEDDA, Valérie FERRARI, Patricia MARCHAND MAILLET, Sylvie EMPRIN, MM. Didier ANXIONNAZ, Francis DANCRE, Anthony TRESALLET, conseillers municipaux,
Absents - Excusés : MM. Yann ALLAIN, Jérémy BORNAND, Emmanuel GIROND, conseillers municipaux

Avant de commencer le 1er point, Monsieur Anthony Favre indique que lors du dernier conseil communal, il a été évoqué un risque d'éboulement à Bonconseil. Il informe que les services techniques sont intervenus sur site à la demande de monsieur Francis DANCRE et qu'un gros nettoyage a été fait. Cela n'empêchera pas de devoir y retourner dans un 2ème temps avec une société spécialisée. Il indique également qu'un éboulement s'est produit au niveau de la Corbassière et qu'un arrêté commun sera vraisemblablement pris avec le maire de Peisy-Nancreix.

1. TARIFS DE RÉVISION DES LOYERS

Monsieur Anthony FAVRE demande de prévoir le tarif de la location à l'année pour deux appartements de la maison communale non meublés. Le tarif proposé à 650€/mois est validé par le conseil communal et fera l'objet d'une délibération au prochain conseil municipal de La Plagne Tarentaise.

2. DEMANDES POUR AOT TERRASSES STATION ÉTÉ

Il a été demandé l'autorisation par les acteurs économiques d'utiliser le domaine public pour installer leur terrasse cet été. En parallèle, le restaurant « Le Dos Rond » a demandé la modification de l'horaire d'utilisation de sa terrasse jusqu'à 23 heures cet été pour la clientèle au lieu de 22 heures actuellement.

Monsieur Anthony FAVRE rappelle que l'établissement a fortement gêné le déneigement cet hiver. Le gérant a expliqué au maire le retard du chantier, ce qui a engendré l'entrepôt de matériaux dans la rue. De nombreuses plaintes ont été reçues. Par ailleurs, des enseignes ont été posées sans autorisation, les acteurs économiques ont fait part de l'illégalité.

Monsieur Anthony FAVRE indique l'engagement du gérant quant à la régularisation des enseignes. D'autre part une vérification métrique doit avoir lieu pour les travaux réalisés. Pour toutes ces raisons, Monsieur Anthony FAVRE n'est pas favorable pour autoriser une ouverture de la terrasse jusqu'à 23 heures et propose au conseil communal de maintenir une autorisation d'exploiter la terrasse jusqu'à 22 heures à la condition d'obtenir l'autorisation de pouvoir vérifier les surfaces déclarées et qu'une déclaration soit réalisée si obligatoire mais aussi à la condition qu'il régularise ses enseignes faute de quoi aucune autorisation d'exploitation de terrasse ne sera accordée cet été. Il demande alors aux conseillers de se prononcer individuellement. La majorité se dégage pour une ouverture jusqu'à 22h30. Tous répondent favorablement à l'ouverture mais uniquement si les trois conditions édictées par monsieur Anthony FAVRE sont satisfaites de manière cumulative d'ici l'été.

19h40. Départ de madame Maryse BUTHOD et monsieur Didier ANXIONNAZ.

3. PRÉSENTATION TOUR DE TARENTEISE

Monsieur Anthony FAVRE souhaite la bienvenue à Messieurs Durandard et Chatellet organisateurs du Tour de Tarentaise depuis 2 ans, pour présenter au conseil communal, à la demande de Valérie FERRARI l'édition 2018 qui voit quelques changements par rapport à 2017 notamment au niveau des dates puisque cette année, le Tour se déroulera du 27 au 29 juillet juste après le passage du Tour de France à Bourg-Saint-Maurice. Cette manifestation se déroulera simultanément avec la 6 000 D risquant de poser quelques soucis logistiques au niveau de barrières mais tout est mis en œuvre pour résoudre ce problème de sécurité. Cette édition 2018 sera riche en animations mises en place sur site et il y aura des speakers au départ et à l'arrivée.

La première étape aura lieu le 27 juillet avec un départ devant la salle des fêtes de Belleentre et une arrivée dans la rue piétonne au niveau du télésiège aux Coches.

La présentation terminée, monsieur Anthony FAVRE les remercie et donne la parole à madame Valérie FERRARI qui se dit contente de retravailler avec eux cette année en louant le caractère studieux et sérieux de leur travail. Elle relate une très bonne collaboration avec eux et espère que cela durera.

Monsieur Roger POUSSIN est content que cet événement prenne de l'ampleur et demande pourquoi ne pas prévoir un peu plus tard le même événement mais en « grand public et en cyclo » ? Ils indiquent y avoir pensé et vouloir l'étudier pour l'avenir.

Monsieur Anthony TRESALLET répond en effet que la montée de Belleentre jusqu'aux Coches a déjà lieu pour les « amateurs » tous les jeudis soirs de l'été.

Monsieur Anthony FAVRE demande s'il ne serait pas possible de noter les temps de chaque virage au niveau touristique ; il s'agit là en effet d'une idée touristique à développer.

La présentation étant terminée et les conseillers n'ayant ni remarque ni question à formuler, monsieur Anthony FAVRE remercie de nouveau chaleureusement les intervenants pour leur présentation.

4. INFORMATION SUR CRITÉRIUM DU DAUPHINÉ

Le Critérium de Dauphiné se déroulera pour cette 70ème édition du 3 au 10 juin 2018 avec un passage sur la commune déléguée de Belleentre le 10 juin. Madame Valérie FERRARI indique également au conseil communal que le 105ème Tour de France qui se déroulera du 7 au 29 juillet 2018 passera par Belleentre le 19 juillet. Elle en profite également pour informer les conseillers pour en finir sur le registre cycliste que la 20ème édition du Tour de Savoie – Mont Blanc organisé du 21 au 24 juin traversera la commune le 23 juin.

5. INFORMATION SUR LETTRE DE M. VINCENT ROLAND CONCERNANT LE DEVENIR DU CENTRE MÉTÉO DE BOURG-SAINT-MAURICE

Monsieur Anthony FAVRE rappelle que monsieur Vincent Rolland avait été alerté sur le devenir du centre météorologique de Bourg Saint Maurice comme vu lors d'un précédent conseil communal.

Monsieur Vincent ROLLAND vient de transmettre à la commune la lettre en réponse émanant du 1er ministre qui remet entre les mains du Ministre, Monsieur Nicolas HULOT, le soin d'étudier ce dossier. Monsieur Anthony FAVRE appelle l'attention des élus sur le fait que si le centre de Bourg Saint Maurice devait fermer, ce serait alors la responsabilité des communes de reprendre et d'assurer financièrement ce service indispensable au bon fonctionnement de nos stations d'hiver et d'été.

Monsieur Roger POUSSIN indique qu'il faut prendre pour exemple les conditions météorologiques un peu exceptionnelles de cet hiver pour appuyer le besoin de conserver ce centre météo.

Monsieur Anthony FAVRE rappelle que lors d'accidents survenus en présence ou non d'avalanche, le bulletin de risque d'avalanche (BRA) est la 1ère chose qui est demandé aux guides lors de l'instruction des causes de l'accident. Ces bulletins sont donc essentiels et indispensables aux professionnels de la montagne que nous sommes.

5. TARIFS CIMETIÈRE

Monsieur Anthony FAVRE souhaite qu'une réunion s'organise rapidement en présence d'élus des autres communes déléguées afin de réfléchir sur les tarifs et les durées de concession à appliquer dans tous les cimetières présents sur la commune. Il souhaite en effet porter la réflexion sur un alignement des tarifs et une uniformisation des durées de concession. Il demande au conseil communal de se prononcer sur la suppression des concessions cinquantennaires : accord du conseil communal pour ne conserver que des concessions trentennaires. Les travaux du nouveau cimetière étant sur le point de s'achever il est nécessaire de délibérer rapidement sur un tarif pour les cavurnes, nouvelle possibilité d'inhumation créée dans le nouveau cimetière.

6. INFORMATION SUR DIAGNOSTICS ÉLECTRIQUES DES APPARTEMENTS COMMUNAUX MIS EN LOCATION

Monsieur Anthony FAVRE passe la parole à la directrice générale adjointe qui indique que dorénavant les bailleurs ont obligation de fournir aux preneurs des diagnostics électriques dans les immeubles à usage d'habitation lorsque l'installation intérieure d'électricité a été réalisée depuis plus de 15 ans.

Monsieur Anthony TRESALLET demande si cela concerne aussi les baux saisonniers.

Monsieur Anthony FAVRE demande au service concerné de lister les baux visés par cette nouvelle norme pour étude et le conseil communal donne un avis favorable de principe afin de se mettre en conformité.

7. PRÉSENTATION DES ESQUISSES DU LOTISSEMENT DE MONTCHAVIN

Monsieur Roger POUSSIN prend la parole et présente les esquisses du projet de lotissement de Montchavin réalisées par la société Géode. Sa préférence se porte personnellement sur la deuxième esquisse présentée ; il demande alors son avis au conseil communal qui valide son choix.

8. INFORMATION SUR AVENANT RECREA

Monsieur Anthony FAVRE relate la réunion intervenue il y a quelques semaines en mairie de Bellentre en présence de Messieurs SERGENT, VANNIER et BONNEFOND de la société RECREA et de Monsieur ERARD, rédacteur de l'audit concernant le complexe aquatique réalisé en vue de

l'avenant à venir.

Le projet d'avenant est en cours de validation et devra faire l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil municipal.

Monsieur Anthony TRESALLET demande si d'autres solutions pour augmenter la fréquentation ne seraient pas envisageables comme couvrir le bassin extérieur par exemple. Monsieur Anthony FAVRE lui répond que cela serait trop onéreux. Madame Patricia MARCHAND MAILLET indique que les tarifs sont trop chers et qu'il faut faire évoluer les prix en fonction des périodes et de la fréquentation.

Monsieur Anthony FAVRE rappelle que la question aujourd'hui est de savoir si le conseil communal valide ou non l'avenant, et on reviendra sur l'audit et la préconisation plus tard.

Monsieur Anthony TRESALLET se demande si le conseil communal a vraiment le choix.

Isabelle GIROD-GEDDA rappelle que le prévisionnel a été estimé par leurs soins et qu'aujourd'hui ils ne remplissent pas leurs objectifs et c'est à la commune de combler en partie le déficit, est-ce normal ?

Monsieur Anthony FAVRE demande à ce que le comité de suivi prenne en charge et pilote réellement les choses en mettant l'accent sur la politique tarifaire.

En effet, monsieur Roger POUSSIN indique que la contribution de la commune doit lui permettre d'intervenir dans les discussions concernant la politique tarifaire en adoptant notamment les tarifs en fonction de la fréquentation.

21h00 : Retour de Maryse BUTHOD et Didier ANXIONNAZ

Monsieur Anthony FAVRE liste les grands temps à intervenir dans ce dossier : envoi du projet à RECREA pour validation, dès retour positif, convocation de la commission de DSP puis délibération du conseil municipal pour entériner l'avenant et autoriser le maire à le signer. Accord du conseil communal à l'unanimité.

9. DOSSIER FONCIERS (...)

Monsieur Roland Richermoz indique qu'aucun dossier n'est à présenter ce soir.

12. INFORMATION SUR LES REQUÊTES DÉPOSÉES POUR DEMANDER L'ANNULATION DES PERMIS DE CONSTRUIRE DE GCC AUX COCHES.

Monsieur Anthony FAVRE souhaite avant de passer aux questions diverses, informer le conseil communal des deux recours déposés devant le Tribunal Administratif (T.A) de Grenoble par les copropriétés « La Lanterne » et « La Pendule » à l'encontre des permis de construire déposés pour le projet de constructions aux Coches par la société GCC. Deux recours gracieux concernant les mêmes demandes sont également arrivés en mairie de la part de divers propriétaires des Coches. Il tiendra les élus informés des audiences et des résultats des dites procédures. Monsieur Anthony TRESALLET déplore que la commission urbanisme ait travaillé dur depuis 2 ans ½ sur ce projet qui, du fait de ces procédures, pourrait ne pas aboutir. Monsieur Anthony FAVRE indique que malheureusement il en est de même concernant beaucoup de dossiers en ce moment. (Dernière minute : ordonnance de référé rendue avec rejet du recours dans le cadre de la procédure de référé suspension).

10. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Anthony FAVRE demande si les conseillers ont des choses ou des points à rajouter.

Madame Sylvie EMPRIN informe que la commission communication travaille sur le magazine annuel qui doit sortir cet été. Elle énumère les points qui y seront développés et demande aux élus de lui faire passer les points qu'ils souhaiteraient voir dans ce magazine.

Monsieur Anthony FAVRE demande à Madame Sylvie EMPRIN d'envoyer à tous les élus le compte-rendu de la commission qui énumère tous les points ci-dessus évoqués.

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

PERMANENCE DU MAIRE DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Anthony FAVRE, maire de la commune déléguée de Belleentre tiendra une permanence en mairie le :

Jeu. 20 septembre 2018 16h30 à 19h30

Jeu. 19 octobre 2018 8h30 à 11h30

Jeu. 22 novembre 2018 16h30 à 19h30

Jeu. 14 décembre 2018 8h30 à 11h30

En cas d'empêchement, il pourra être remplacé par un adjoint.

FÊTE DES VOISINS RUE LA COMBE DU MOULIN À BELLENTRE

Le 2 juin, exceptées les familles qui étaient en vacances tout le monde a répondu présent à l'appel de Valérie et Virginie pour un repas pris en commun. Chacun avait amené sa contribution au repas. La soirée s'est déroulée agréablement agrémentée de cocktail, vin, boissons non alcoolisées, divers quiches, cakes, salades et de pâtisseries variées. Le beau temps était au rendez-vous et tout le monde a été enchanté si bien que rendez-vous a été pris pour l'année prochaine.



INSOLITE À BONCONSEIL

Les locataires du bachal de Bonconseil du bas ! Ils sont une demi-douzaine à apprécier la fraîcheur de l'eau et surtout, ils distraient petits et grands qui ne manquent pas de passer un moment en leur compagnie, mais les pieds sur terre !



TOUR DE TARENTEISE

Le 27 juillet prochain à partir de 13h, tout l'après-midi se déroulera à Bellentre-Montchavin La Plagne la course cycliste Le Tour de Tarentaise. Cette étape 100% bellentraine est un contre la montre qui partira de Bellentre chef lieu jusqu'à la station lieu dit Les Coches.

Une animation attendra les spectateurs sur le départ : Château gonflable, buvette, et concours du plus beau vélo décoré... Aux Coches de nombreuses animations sont prévues par les organisateurs de la course Blackwhool et par l'Office du Tourisme.

Venez nombreux participer et encourager les coureurs semi pro pour une étape d'une course qui a fait toutes ses preuves.



Venez avec votre vélo décoré, faites preuve d'imagination et remportez le concours du plus beau vélo...
 Recompense à la clé !
 (vote aux alentours de midi)
 Depart de la course vers 13h

LABEL FAMILLE PLUS MONTCHAVIN LA PLAGNE

Bravo à Montchavin-La Plagne pour l'obtention du renouvellement du label «Famille Plus». Depuis de nombreuses années, c'est la garantie de passer des vacances en famille réussies ! Activités, animations, forfaits, clubs enfants ... garantissent un séjour agréable aux parents et à leurs enfants !

6 engagements pour l'accueil des petits et des grands :

- Un accueil personnalisé pour les familles
- Des animations adaptées pour tous les âges
- Du plus petit au plus grand : à chacun son tarif
- Des activités pour petits et grands, à vivre ensemble ou séparément
- Tous les commerces et services sous la main
- Des enfants choyés par nos professionnels

La commune déléguée de Bellentre avait été l'une des premières à obtenir ce label en 2006.

COMMUNES DÉLÉGUÉES DE VALEZAN ET LA CÔTE D'AIME

JOURNÉE DES SENTIERS

Les communes historiques de La Côte-d'Aime et de Valezan se sont réunies pour améliorer les sentiers de promenades. Débroussaillage, élagage, et balayage des ruelles étaient au programme, avec l'aide des employés communaux volontaires dans le cadre de la journée de solidarité.

Une trentaine d'habitants bénévoles, âgés de 4 à 80 ans, dont monsieur Jean-Luc BOCH, maire de la commune, et une quinzaine d'employés des services techniques ont uni leurs efforts toute la matinée avant de partager un repas, le midi, à la salle polyvalente de Valezan.



COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE

ANIMATION BIBLIOTHÈQUE



La bibliothèque dans le cadre de son exposition « ces années-là 50s 60s » organisait samedi 9 juin, un après-midi sur le thème de ces deux décennies. Près d'une quarantaine de personnes a replongé dans cette période à travers des jeux de société, une initiation au Pop Art ou encore un goûter Vintage où les participants ont pu découvrir ou redécouvrir des plats cultes. La journée s'est terminée par une séance de rock et Madison. Un agréable moment de partage intergénérationnel.



ÉCOLE DE LA PLAGNE

Durant les vacances scolaires d'été, l'école de La Plagne étant vide, la collectivité a prévu de réaliser des travaux de mise aux normes. Comme pour tous les établissements recevant du public soumis aux normes d'accessibilité dans la commune, la collectivité se doit de rendre l'école ainsi que la salle péri et extra-scolaire accessible aux personnes à mobilité réduite. Les travaux auront lieu du 09 juillet au 24 août 2018.



CUISINE CENTRALE

Afin de pouvoir assurer l'ensemble des livraisons de repas dans les écoles de La Plagne Tarentaise, des travaux de réaménagement et de remise à niveau de la cuisine centrale de La Plagne auront lieu du 09 juillet au 24 août 2018.

FÊTE DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'association des parents d'élèves de Macot chef-lieu avait organisée, ce samedi 16 juin, une fête. Une réussite de l'avis de tous, petits et grands. Vide grenier, kermesse, petit spectacle des enfants de l'école, et démonstrations de hip-hop et de salsa. La journée s'est terminée autour d'une bonne paëlla et d'un concert du groupe Noïz. Merci aux parents d'élèves pour cette belle fête qui a permis de réunir toutes les générations du village.



BIB' EN FÊTE

Le 27 mai 2018 a eu lieu la deuxième édition de Bib' en Fête à la bibliothèque de la Côte d'Aime.

Pour cette deuxième édition, l'après-midi débutait avec des lectures par les élèves de l'école du Villard des trois tomes des livres qu'ils ont écrits au cours de ces 6 dernières années qui retracent la vie à la Côte d'Aime dans les années 1900.

Ensuite, le public a pu profiter des jeux, des ouvrages mis en don, et d'un goûter offert par le Syndicat d'Initiative de la Côte d'Aime avec des bonnes crêpes préparées sur place.

Pour finir, dans le cadre du dispositif départemental porté par Savoie Biblio « Bib en scène » auquel la bibliothèque de la Côte d'Aime a souhaité participer cette année, la compagnie Artiflette est venue présenter son spectacle « Bobines et Flacons » à 17h à la salle des Fêtes.

Une cinquantaine de personnes a pu rire et s'émerveiller devant ce beau moment de théâtre.

Ce dimanche de fête des mères se terminait donc en beauté, avec la conviction que l'on vous donne rendez-vous l'année prochaine.

Un grand merci aux bénévoles de la bibliothèque ainsi qu'au Syndicat d'initiative.



CHALET DU FORAN

Les services techniques de la commune de La Plagne Tarentaise ont terminé les travaux d'entretien et de début de saison du Chalet de Foran, commune déléguée de La Côte d'Aime. Le chalet est prêt à vous recevoir à partir du 09 juin 2018. Pensez à le réserver, semaine ou week-end, pour un séjour sportif ou pour une simple découverte de l'espace montagnard. Chacun trouvera son bonheur au sein de ce superbe cadre naturel préservé.

Information et réservation après de la commune déléguée de La Côte d'Aime - 04.79.09.71.52 - mairie-lacotedaime@laplagnetarentaise.fr

www.location.lacotedaime.com



ERRATUM COMPTE RENDU CONSEIL COMMUNAL DU 22 MARS 2018

Une erreur de plume s'est glissée concernant le point « Refuge de La Balme ». Il fallait lire « La commission d'appel d'offres de La Plagne Tarentaise a désigné madame Violaine Duc et monsieur Léo Coirier comme attributaires ».

Toutes nos excuses aux candidats pour l'erreur.

COMMUNE LA PLAGNE TARENTAISE

DÉCLARATION ANNUELLE DE RUCHES : DU 1ER SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, dès la première ruche détenue.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1er septembre et le 31 décembre. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1er janvier et le 31 Août 2018. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1er septembre et le 31 décembre 2018).

Jeudi d'Aime 21h

Théâtre de verdure - replis salle de spectacle en cas de mauvais temps - Gratuit

05 juillet : Harmonie d'Aime

19 juillet : Nuage de swing

26 juillet : Leila Huissoud

02 août : KTR6

09 août : melting pot

16 août : Lo et Ben

23 août : Bull Rock Legacy

Fêtes musicales de Savoie Mardi 17 juillet à 21h00

Eglise Saint Nicolas - Macot chef-lieu

La camerata du Lemane

15 musiciens

Respighi - suite ancienne

Moussorgsky, les tableaux d'une exposition

Informations et réservations au 06 81 19 36 36 ou 06 08 26 68 81

Fête du plan d'eau Samedi 21 juillet

Programme : dès 18h30 : Apéritif musical / 21h00 à 22h30 : Spectacle « Best of rock » en live.

Ce spectacle vous fait voyager à travers l'Histoire du rock. Redécouvrez les sons irremplaçables des années 50, 60, 70, 80, 90 et l'univers d'artistes légendaires qui ont marqué de leur empreinte l'Histoire du Rock et de la pop : Elvis Presley, les Beatles, les Rolling Stones, Led Zeppelin, Queen, AC/DC, U2, Lenny Kravitz, Tina Turner, Aretha Franklin, Madonna, The Blues Brothers, Téléphone... une soirée 100% ROCK !!!

22h30 : Spectacle pyrotechnique « THEME » suivi d'une discothèque géante en live.

Plus d'infos à info.vallee@la-plagne.com ou au 04 79 55 67 00

6000D 26 au 28 juillet

Jeudi 26 juillet : 6D Bob à 16h30 à la piste de Bobsleigh (montée chronométrée à l'intérieur de la piste)

Vendredi 27 juillet : 6D Découverte (11km) à 9h30 au départ de Plagne Centre

Vendredi 27 juillet : 6D Mômes (boucles de 500m à 3000m) à 13h30 au départ de Plagne Centre

Vendredi 27 juillet : 6D Verticale (montée sèche de 5km) à 16h30 au départ de la Roche

Vendredi 27 juillet : 6D Kids à 16h30 à Aime

Samedi 28 juillet : 6D Lacs (27km) à 8h30 au départ de Plagne Bellecôte

Samedi 28 juillet : Nouveauté 2018 ! 6D Relais à 2. Relais montée : 32 km d'Aime au Glacier de Bellecôte / Relais

descente : 33 km du Glacier de Bellecôte à Aime

Samedi 28 juillet : 6000D (65km) à 6h00 au départ d'Aime

Inscriptions et tarifs sur www.la6000d.com

Course cyclisme

Le tour de France sera présent dans notre région **les 18 et 19 juillet 2018.**

La 12ème étape partira de Bourg-Saint-Maurice pour rejoindre l'Alpes d'Huez le **jeudi 19 juillet.**

Le tour de Tarentaise - vendredi 27 juillet 2018

La première étape du Tour de Tarentaise 2018 est une étape 100% territoire de la commune déléguée de Bellentre avec un départ dans le village historique de Bellentre et une arrivée dans la station de Montchavin-La Plagne, village des Coches.

Pas de vélo sans casque

Depuis le 22 mars 2017, le port du casque à vélo pour les enfants de - de 12 ans est obligatoire.

Les effets protecteurs du casque sont reconnus. Selon la Sécurité routière, il diminue le risque de blessure sérieuse à la tête de 70 %, celui de blessure mineure de 31 % et celui de blessure au visage de 28 %. Pour rappel une personne transportant ou accompagnant un enfant de moins de 12 ans sans casque à vélo devra s'acquitter d'une amende de quatrième classe (135 euros).

Pensez à vos enfants : un enfant non protégé est un enfant en danger.

Nuisances

Depuis quelques semaines, de jeunes adolescents de la commune se rassemblent en soirée dans le village de Macot chef-lieu (20h à 23h) ; ce qui occasionne des désagréments pour les riverains (cris, musiques, escalade sur les toits des infrastructures : école, abri...)

Dans un souci d'apaisement, nous demandons à chacun de faire preuve de respect et de tolérance.

Déchets verts

La commune de La Plagne Tarentaise vous rappelle que vos déchets ne doivent pas être déposés dans l'enclos réservé pour les déchets verts issus du civetier.

Les déchets et déchets verts peuvent être déposés à la déchetterie de Valezan ou aux bennes de la grange le samedi. Merci de faire preuve de civisme et de respecter les lieux mis à disposition.

Fête du Coq

La fête du Coq de Bellentre
revient en 2018

Commune déléguée de Bellentre
A partir de 17h00

08 septembre 2018

Apéritif suivi d'un barbecue
et d'un bal